



Nouveau code de la commande publique : une normalisation attendue



YVES-RENÉ GUILLOU et **JEAN DUFOUR**,

Associé-gérant et avocat, cabinet Earth

Maîtres Yves-René Guillou et Jean Dufour accompagnent les décideurs publics depuis de nombreuses années, notamment dans le domaine des achats. Ils nous livrent ici leur analyse sur les impacts attendus du nouveau code.

Le nouveau code de la commande publique marquera-t-il selon vous une stabilisation du droit ?

Il va incontestablement marquer l'aboutissement de près de vingt années d'effort pour rassembler l'ensemble des contrats pouvant être passés par les pouvoirs adjudicateurs dans un même ensemble cohérent. En fixant ainsi des règles générales et des principes directeurs, il va mettre fin à l'hétérogénéité qui régnait jusqu'à présent.

A droit constant, ce nouveau code va conduire à normaliser et rationaliser les pratiques autour des notions clés de transparence, d'égalité de traitement et de concurrence saine.

Quelles en seront les conséquences concrètes sur les fonctions achats et leurs partenaires privés ?

Les acheteurs publics avaient pris l'habitude de naviguer au gré des situations entre les différents outils à leur disposition et de faire preuve de beaucoup de créativité. Si elle pourra bien sûr continuer à s'exprimer à l'avenir, elle sera dorénavant plus encadrée.

Ce code se veut en effet à la fois exhaustif et fini, c'est-à-dire qu'il n'accordera que très peu de place aux dérogations. Cela va nécessiter une bonne connaissance de la codification des spécificités contrat par contrat. L'ensemble des pouvoirs

adjudicateurs devront trouver dans cette boîte à outils les solutions les plus adaptées à leurs situations. Ils devront donc avoir parfaitement assimilé ces règles.

Pour finir, ce nouveau code de la commande publique va-t-il offrir de nouvelles opportunités ?

Notre analyse est que la simplification des règles du jeu va nettement sécuriser les pratiques. Moins de risques de recours et de contentieux, cela induit pour les acheteurs publics et leurs fournisseurs la pos-

Ce nouveau code va permettre aux acheteurs publics de sécuriser leurs pratiques

sibilité de nouer de nouvelles relations plus durables car moins exposées aux malentendus.

Certains hésitaient jusqu'ici à se saisir de dispositifs contractuels qu'ils jugeaient trop complexes. Avec ce nouveau code, ils auront la possibilité de s'éprouver à leur pratique avec une sécurité juridique rassurante.